

Revue de littérature

Historique du cadre juridique fédéral applicable à l'exercice de la pharmacie

Labrosse P, Portails C, Bussièrès JF

Philippe Labrosse, candidat au Pharm. D., étudiant en pharmacie, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Département de pharmacie, CHU Sainte-Justine, Montréal, Qc, Canada

Céline Portails, candidate au Pharm. D., assistante de recherche, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Département de pharmacie, CHU Sainte-Justine, Montréal, Qc, Canada

Jean-François Bussièrès, B.Pharm., M.Sc., F.C.S.H.P., Chef, Unité de recherche en pratique pharmaceutique, Département de pharmacie, CHU Sainte-Justine, Professeur titulaire de clinique, Faculté de pharmacie, Université de Montréal, Montréal, Qc, Canada

Pour toute correspondance : Jean-François Bussièrès, CHU Sainte-Justine, Montréal, Qc, Canada, H3T1C5 – 514.345.4603 – jf.bussieres@ssss.gouv.qc.ca

Résumé

Introduction : Exercer la pharmacie ne peut se faire adéquatement sans connaître le cadre législatif et normatif applicable. **Objectif :** L'objectif de cet article est de présenter les travaux entourant la mise en place d'un historique des changements législatifs et normatifs au niveau fédéral. **Méthode :** Il s'agit d'une étude rétrospective. À partir de l'ouvrage Législation et systèmes de soins, nous avons extrait les versions des lois de temps historiques. Dans un second temps, nous avons sélectionné les textes ayant des retombées sur l'exercice de la pharmacie à partir de la Gazette du Canada et d'autres sources gouvernementales fédérales. Dans un troisième temps, nous avons validé les données extraites initialement et les données complémentaires recueillies à l'aide de nos stratégies de recherche. Un tableau synthèse a été produit et vérifié par un assistant de recherche et le professeur responsable. Dans un dernier temps, nous avons publié le tableau sur le blogue Législation et systèmes de soins. **Résultats :** La recherche documentaire a permis l'identification d'un total de 100 textes et modifications législatives applicables au palier fédéral. Les modifications identifiées portent sur une période de 1867 à aujourd'hui. **Conclusion :** Cet historique fédéral complète les travaux précédemment réalisés sur l'historique législatif applicable à la pratique pharmaceutique au Québec. Cette étude démontre la faisabilité de développer un tableau synthèse comportant des modifications législatives relatives au niveau de juridiction canadien.

Introduction

Exercer la pharmacie ne peut se faire adéquatement sans connaître le cadre législatif et normatif applicable. Les étudiants en pharmacie profitent d'une exposition au cadre législatif et normatif dans le cadre du Doctorat professionnel en pharmacie et de la maîtrise en pharmacothérapie avancée. Les pharmaciens et les étudiants en pharmacie profitent d'une exposition aux changements juridiques et à l'application de ce cadre en étant inscrits au Tableau de l'Ordre des pharmaciens du Québec et exposés aux différentes communications de leur ordre professionnel.

Le Canada est un pays qui comporte deux paliers de juridiction, un fédéral et un provincial. La distribution des pouvoirs législatifs est définie en vertu de la Loi constitutionnelle de 1967 [1]. L'article 91 précise les pouvoirs du parlement fédéral tandis que l'article 92 précise les pouvoirs exclusifs des législatures provinciales [1]. Ainsi, de nombreuses lois et règlements sont adoptés par la Chambre des Communes au palier fédéral et par l'Assemblée nationale au palier provincial afin d'encadrer le domaine de la santé et notamment l'exercice de la pharmacie. Au fil du temps, il est parfois difficile de retracer ces changements compte tenu du fait qu'ils appartiennent à des législatures différentes et qu'il n'existe pas d'historique permettant d'apprécier l'évolution du cadre législatif et normatif en pharmacie.

Dans le cadre de différents stages à thématique optionnelle (STOP), des étudiants de 4^{ème} année au Doctorat en pharmacie de l'Université de Montréal avec l'aide d'étudiants à la maîtrise en pharmacothérapie avancée et d'assistants de recherche à l'Unité de Recherche en Pratique Pharmaceutique ont participé à la mise en place d'un blogue sur la législation pharmaceutique en 2013-2014 [2]. Ce blogue hebdomadaire met en valeur le résumé d'une décision juridique impliquant un pharmacien. Le blogue comporte

aussi une bibliothèque idéale, un guide sur les citations juridiques, une liste de collaborateurs, des hyperliens pertinents, des publications et un recueil des décisions lues, résumées et commentées. L'objectif de cet article est de présenter les travaux entourant la mise en place d'un fil du temps historique des changements législatifs et normatifs au niveau fédéral (Canada).

Méthode

Il s'agit d'une étude rétrospective.

Dans un premier temps, nous avons extrait les textes législatifs pertinents à l'exercice de la pharmacie à partir de l'ouvrage «Législation et systèmes de soins » [3], des Statuts du Canada et de la Gazette du Canada. Cette sélection a permis d'identifier des textes pivots ainsi que les principales modifications apportées à ces textes au fil du temps. Les données recueillies ont été synthétisées par ordre chronologique d'entrée en vigueur dans un tableau à sept colonnes élaboré précédemment dans une revue de l'évolution de la législation québécoise [4]. Le tableau synthèse incluait les variables suivantes : date d'entrée en vigueur, d'adoption et d'abrogation, titre, références, principaux textes modifiés et extraits pertinents à la profession.

Dans un second temps, nous avons quantifié la répartition des textes répertoriés par période de temps ainsi que par type et statut. Un nuage de mots a été construit à l'aide de WordClouds afin d'illustrer la prévalence des termes dans la colonne «extrait explicatif» du tableau synthèse.

Enfin, le tableau synthèse a été validé puis publié sur le blogue de Législation et systèmes de soins (<http://lsspharmacie.wordpress.com>) afin de le rendre accessible notamment aux étudiants en pharmacie de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal dans le cadre de leur cursus. En complément, nous avons rédigé un article afin de partager la méthode et les modalités de réalisation dans le but de faciliter sa reproductibilité et sa mise à jour.

Résultats

La recherche documentaire a permis de recenser 100 textes pivots et modifications législatives d'importance applicables à l'exercice de la pharmacie au Canada entre 1867 et novembre 2016. À partir de cette sélection, nous observons que le plus grand nombre de modifications est survenu pour la période de 2011 à aujourd'hui avec 23 modifications contre moins de cinq modifications par décennie avant 1980. L'annexe 1 présente un profil détaillé des textes pivots et modifications législatives de 1867 à nos jours. On peut également consulter le contenu de

cette annexe en ligne sur le blogue de législation pharmaceutique <https://lsspharmacie.wordpress.com/historique-du-cadre-juridique/historique-du-cadre-juridique-pertinent-a-l'exercice-de-la-pharmacie-au-canada/>.

La Figure 1 présente un profil du nombre de textes pivots et modifications répertoriés par décennie de 1867 à nos jours.

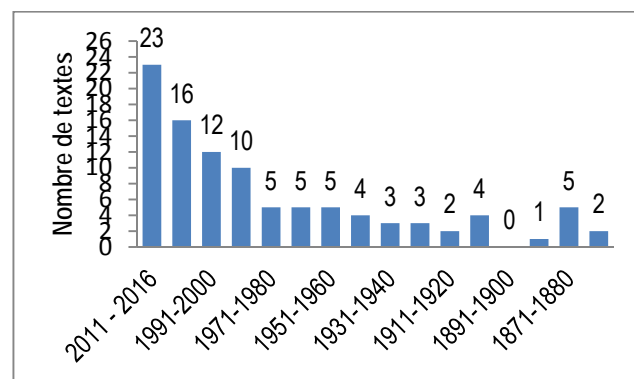


Fig 1 Profil du nombre de textes pivots et modifications répertoriés par décennie de 1867 à nos jours

Le tableau 1 présente le profil des types et statuts des textes pivots et modifications législatives recensés.

Tab 1 Profil des types et statuts des textes pivots et modifications législatives recensés

Types de textes	Total	En vigueur	Abrogé
Loi	36	33	3
Règlement	12	9	3
Autre (politique, lignes directrices)	3	3	0
Total	51	45	6

Ainsi, 51 textes différents ont été comptabilisés, soit 36 lois, 12 règlements et trois autres types de textes (p.ex. politique, énoncé, ligne directrice). De plus, il faut noter que six des textes retenus ont été abrogés et parfois combinés à d'autres textes au fil du temps. Par exemple, la Loi sur les stupéfiants a été abrogée pour devenir le Règlement sur les stupéfiants en vertu de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances.

La figure 2 présente un nuage de mots, construit à l'aide des 4889 termes de la colonne « extrait explicatif », et illustre la prévalence des différents termes. Ainsi, les termes loi, santé, drogues, règlement et médicament sont les plus prévalents et ils apparaissent respectivement 84, 36, 35, 34 et 31 fois dans le tableau synthèse.

Références

1. Justice Canada. Lois constitutionnelles de 1867 à 1982. [en ligne] <http://lois-laws.justice.gc.ca/fra/Const/> (site visité le 6 janvier 2017).
2. Législation et systèmes de soins – pharmacie. [en ligne] <https://lsspharmacie.wordpress.com/> (site visité le 6 janvier 2017).
3. Bussièrès JF. Législation et systèmes de soins. 12^{ème} édition (2016). À compte d'auteur. Montréal, Québec, Canada. 1036 pages.
4. Corny J, Nguy P, Bonnier M, Bussièrès JF. Historique du cadre juridique fédéral applicable à l'exercice de la pharmacie au Québec. Ann URPP 2015; 14 avril : 1-25.

Annexe 1 – Profil des textes pivots et modifications législatives de 1967 à nos jours

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
NEV	2016	NA	Avis d'intention de modifier le Règlement sur les aliments et drogues et le Règlement sur les instruments médicaux pour la mise en œuvre de pouvoirs clés aux termes de la Loi de Vanessa Projet de réglementation et étude d'impact	L.C. 2014, ch.24	Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870) Règlement sur les instruments médicaux (DORS/98-282)	Les modifications proposées « visent à améliorer l'efficacité des rappels de produits au Canada et à renforcer les obligations de rappel volontaire, afin de réduire l'exposition des Canadiens aux médicaments et aux instruments médicaux défectueux ou dangereux. De plus, les modifications donnent suite aux recommandations formulées par les enquêteurs indépendants dans leur Rapport final — Examen des mesures prises par Santé Canada dans le cadre du rappel d'Alysena ^{MC} 28 car elles précisent les exigences actuelles relatives aux rappels, en établissant clairement les responsabilités de l'industrie lors d'un rappel. »
NEV	2011	NA	Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (1470 — liste des ingrédients non médicinaux) Projet de réglementation et étude d'impact	Non trouvé	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « la modification réglementaire proposée s'appliquerait aux médicaments visés au titre 1 de la partie C du Règlement sur les aliments et drogues (le Règlement). Elle exigerait qu'une liste quantitative (c'est-à-dire la formulation) de tous les INM [ingrédients non médicinaux] présents dans un médicament soit déposée avec la demande d'identification numérique de la drogue (DIN). Elle exigerait aussi que les promoteurs de médicament ayant des médicaments autorisés pour la vente au Canada en vertu du titre 1 soumettent la liste quantitative complète des INM à Santé Canada dans l'année qui suit l'enregistrement de la modification proposée. »
2016	2016	NA	Loi modifiant le code criminel et apportant des modifications connexes à d'autres lois (aide médicale à mourir) Texte de la loi	L.C. 2016, ch.3	Code criminel (L.R, ch-46) Loi sur les pensions (L.R, ch. P-6) Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous	Le texte « modifie le Code criminel afin de créer des exemptions à l'égard des infractions d'homicide coupable, d'aide au suicide et d'administration d'une substance délétère, dans le but de permettre aux médecins et aux infirmiers praticiens de fournir l'aide médicale à mourir et aux pharmaciens ainsi qu'à d'autres personnes de leur porter assistance à cette occasion »

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
					condition (1992, ch 20)	
2016	2016	NA	Règlement sur l'accès au cannabis à des fins médicales Texte du règlement actuel Réglementation et étude d'impact	DORS/2016-230	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19) Règlement sur la marijuana à des fins médicales (DORS/2013-119)	L'étude d'impact stipule que « Le RACFM fournit un accès raisonnable en permettant aux personnes qui ont l'appui de leur praticien de la santé d'accéder au chanvre indien à des fins médicales au moyen de trois points d'accès : producteurs commerciaux autorisés, production personnelle ou production désignée »
2015	2015	2016 (Règlement sur la marijuana à des fins médicales)	Règlement modifiant le Règlement sur les stupéfiants et le Règlement sur la marijuana à des fins médicales (communication de renseignements) Réglementation et étude d'impact	DORS/2015-132	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19) Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., ch. 1041, a. 57) Règlement sur la marijuana à des fins médicales, article 102	L'étude d'impact décrit que le projet de réglementation permet de « mettre en valeur le rôle des praticiens de la santé relevant du RAMM [règlement sur la marijuana à des fins médicales] en obligeant les PA à communiquer des données opérationnelles à leurs autorités attributives de licences dans le domaine des soins de santé. Les modifications réglementaires permettront également à Santé Canada de transmettre de façon proactive les renseignements sur les praticiens de la santé obtenus en vertu du RAMM. »
2015	2015	NA	Règlement sur les activités d'aquaculture Réglementation et étude d'impact	DORS/2015-177	Loi sur les pêches (L.R., ch. F-14, a.35)	Le projet de réglementation précise que ce projet de réglementation instaure « la mise en place de mesures permettant de réduire au minimum les dommages causés au poisson et à son habitat par l'immersion ou le rejet de substances nocives (c'est-à-dire médicaments, produits antiparasitaires, matières exerçant une demande biochimique en oxygène) ».

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
2015	2014	NA	Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (étiquetage, emballage et marques nominatives des drogues pour usage humain) Réglementation et étude d'impact	DORS/2014-158	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise les modifications « visent à améliorer l'utilisation sûre et efficace des médicaments et à réduire les erreurs de médication attribuables aux noms, aux étiquettes et aux emballages de médicament portant à confusion. Elles visent également à diminuer dans la mesure du possible les coûts associés à la conformité grâce à des exigences qui permettront de faire en sorte que les modifications nécessaires soient apportées dans le cadre du cycle normal de révision des étiquettes »
2015	2014	NA	Règlement sur les aliments et drogues Réglementation et étude d'impact	DORS/2014-158	Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870) Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27)	Le résumé de l'étude d'impact précise que « les changements apportés au Règlement sur les aliments et drogues visent à améliorer l'utilisation sûre et efficace des médicaments et à réduire les erreurs de médication attribuables aux noms, aux étiquettes et aux emballages de médicament portant à confusion. » De plus, cette modification oblige de déclarer les ingrédients non médicinaux sur l'étiquette externe ou interne des contenants originaux.
2014	2014	NA	Énoncé de politique des trois conseils – Éthique de la recherche avec des êtres humains Texte l'énoncé	ETPC22014	Énoncé de politique des trois conseils – Version 1	La Politique exprime l'engagement constant des Organismes envers la population canadienne à promouvoir l'éthique dans la recherche avec des êtres humains. Elle se fonde en partie sur des normes d'éthique reconnues à l'échelle internationale, qui peuvent toutes dans une certaine mesure aider à guider la façon dont les chercheurs canadiens effectuent de la recherche avec des êtres humains au Canada ou à l'étranger
2014	2014	NA	Loi modifiant la loi sur les aliments et drogues (loi visant à protéger les Canadiens contre les drogues dangereuses (loi de Vanessa)) Texte de loi actuel Texte de loi	L.C. 2014, ch.24	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27)	Le texte modifie la Loi sur les aliments et drogues relativement aux produits thérapeutiques afin d'améliorer la sécurité en introduisant des mesures pour notamment : a) renforcer la surveillance de l'innocuité de tels produits au cours de leur cycle de vie b) améliorer la déclaration, par certains établissements de soins de santé, des réactions indésirables graves aux drogues et des incidents liés à des instruments médicaux

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
						et mettant en cause de tels produits; c) favoriser une confiance accrue dans la surveillance des produits thérapeutiques en augmentant la transparence.
2014	2014	2016	Règlement modifiant certains règlements relativement à la marijuana à des fins médicales Réglementation et étude d'impact	DORS/2014-51	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19) Règlement sur la marijuana à des fins médicales, article 102	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « Le Règlement modifiant certains règlements liés à la marijuana à des fins médicales vise à accomplir ce qui suit : - améliorer la capacité de Santé Canada à surveiller la conformité et appuyer l'exécution des obligations découlant de l'abrogation du RAMFM [Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales]; - permettre aux producteurs autorisés de ne pas indiquer l'adresse de leur installation sur l'étiquette des produits s'ils le souhaitent; - mieux harmoniser la formulation du RMFM [Règlement sur la marijuana à des fins médicales] en ce qui a trait aux produits antiparasitaires qui peuvent être utilisés pour traiter la marijuana à des fins médicales avec les dispositions du LPA [Loi sur les produits antiparasitaires]. »
2013	2013	NA	Règlement modifiant certains règlements relativement à l'accès aux drogues d'usage restreint Réglementation et étude d'impact	DORS/2013-172	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19) Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870) Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., ch. 1041)	La justification de l'étude d'impact précise que « le Règlement prévoit des modifications ciblées visant à empêcher la vente d'héroïne, de produits non autorisés contenant de la cocaïne et de « drogues d'usage restreint » par l'intermédiaire du PAS. »

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
2013	2013	NA	Règlement modifiant certains règlements concernant les drogues sur ordonnance (abrogation de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues) Réglementation et étude d'impact	DORS/2013-122	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870) Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19) Loi sur la gestion des finances publiques (L.R., ch. F-11) Loi sur les brevets (L.R., ch. P-4)	L'étude d'impact de la réglementation précise que « le règlement proposé viendrait abroger l'annexe F et incorporerait la Liste des drogues sur ordonnance (LDO) qui serait établie par le ministre, en conformité avec les modifications habilitantes de la Loi sur les aliments et drogues. Le Règlement préciserait aussi les critères scientifiques que le ministre devrait considérer pour maintenir la LDO. »
2013	2013	2016	Règlement sur la marijuana à des fins médicales Réglementation et étude d'impact	DORS /2013-119	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19) Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., ch. 1041) Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales (DORS/2001-227) Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens (DORS/2012-230)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « L'objectif du règlement sur la marijuana à des fins médicales (RMFM) est de réduire le risque pour la santé et la sécurité publiques et pour la sécurité des Canadiens, tout en améliorant de façon considérable la manière dont les particuliers ont accès à la marijuana à des fins médicales »
2013	2013	NA	Règlement modifiant le	DORS/2013-74	Loi sur les aliments	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			Règlement sur les aliments et drogues (1475 – bonnes pratiques de fabrication) Règlementation et étude d'impact		et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	précise que « Le principal objectif du Règlement est de protéger la santé et la sécurité des Canadiens en intégrant dans la réglementation des exigences adoptées à l'échelle internationale en ce qui concerne les bonnes pratiques de fabrication pour les ingrédients actifs. L'objectif secondaire du projet est de réaliser des économies afin de réduire le fardeau de la réglementation. »
2013	2013	NA	Lignes directrices sur les Bonnes pratiques de pharmacovigilance (BPV) Texte de la politique	GUI-0102	Lignes directrices des Bonne pratiques de fabrication (BPF) (GUI-0001)	« Le présent document vise à fournir à l'industrie une orientation en ce qui concerne les attentes des inspecteurs relativement aux exigences en matière de déclaration de réactions indésirables aux médicaments et des exigences de déclaration post-approbation lors des inspections liées aux BPV »
2013	2012	NA	Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (produits radiopharmaceutiques émetteurs de positrons) Règlementation et étude d'impact	DORS/2012-0129	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « l'objectif des nouvelles dispositions est de simplifier le processus de demande applicable à la recherche clinique fondamentale réalisée avec les PPREP [produits radio pharmaceutiques émetteurs de positrons]»
2012	2012	NA	Règlement sur les nouvelles catégories de praticiens Règlementation et étude d'impact	DORS/2012-230	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870) Règlement sur les benzodiazépines et autres substances ciblées (DORS/2000-217) Règlement sur les stupéfiants (C.R.C., ch. 1041)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « le but de cette initiative de réglementation est de désigner par règlement les sages-femmes, les infirmiers praticiens et les podiatres comme praticiens au sens de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances afin que ces personnes aient l'autorisation d'exercer des activités (par exemple prescrire, administrer et fournir) touchant aux substances désignées si elles ont déjà l'autorisation de le faire dans le cadre de leurs fonctions en vertu des lois, des politiques ou des règlements provinciaux ou territoriaux ».

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
2012	2012	NA	Décret modifiant l'annexe I de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances (MDPV) Règlementation et étude d'impact	DORS/2012-176	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19)	L'étude d'impact de la réglementation précise que « cette initiative réglementaire vise à ajouter la MDPV [méthylènedioxyprovalérone– sels de bain] à l'annexe I de la LRCDAS, rendant ainsi illégale toute activité liée à cette substance, dont la possession, le trafic, la production, la distribution, l'importation et l'exportation à moins d'être autorisée par la réglementation. »
2012	2010	NA	Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (743 — ingrédients non médicinaux) Règlementation et étude d'impact	DORS/2010-105	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « Santé Canada a déterminé que l'énumération obligatoire des INM sur l'étiquette extérieure des médicaments constitue la meilleure façon de fournir de l'information sur les INM contenus dans les médicaments. Cette modification réglementaire va exiger l'énumération des INM sur les étiquettes extérieures des médicaments en vente libre pour usage humain. Cela ne s'applique pas, toutefois, aux médicaments sur ordonnance, aux médicaments en vente libre administrés seulement sous la supervision d'un praticien, aux désinfectants de faible niveau, ou aux médicaments pour usage vétérinaire »
2011	2011	NA	Règlement modifiant le Règlement sur les médicaments brevetés (avis de conformité) Règlementation et étude d'impact	DORS/2011-89	Règlement sur les médicaments brevetés (DORS/93-133) Loi sur les brevets (L.R., ch. P-4)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « les modifications réglementaires visent à créer un mécanisme de réglementation qui permettra à Santé Canada d'examiner et d'autoriser les drogues pour usage exceptionnel. Le but consiste à fournir aux Canadiens un accès aux drogues pour usage exceptionnel qui ont fait l'objet d'un examen avant la commercialisation à des fins d'innocuité et de qualité et seront suivis pendant la période après la commercialisation pour les mêmes fins. »
2011	2011	NA	Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (rapports sur les réactions indésirables aux drogues) Règlementation et étude d'impact	DORS/2011-31	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation indique que « l'objectif de la modification est de renforcer l'article actuel du Règlement [règlement sur les aliments et drogues] qui régit les rapports sur les EIM pour le bénéfice des Canadiens tout en s'alignant avec d'autres organismes de réglementation. Par cette modification, les fabricants

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
						seront obligés de prévenir le ministre de tout changement important du profil risques-avantages d'un médicament, ce qui permettra officiellement au ministre d'obtenir les analyses des fabricants à l'origine de ces conclusions »
2011	2011	2013	Lignes directrices des Bonne pratiques de fabrication (BPF) Texte de la politique	GUI-0001	Lignes directrices des Bonne pratiques de fabrication (BPF) – Version 1	« Orienter l'industrie en ce qui concerne les interprétations du Titre 2, partie C, du Règlement sur les aliments et drogues. Ces lignes directrices ont pour but d'appliquer les exigences réglementaires de façon plus uniforme et de permettre à l'industrie réglementée de se conformer plus facilement à ces exigences »
2010	2010	2013	Règlement sur les produits de santé naturels (demandes de licence de mise en marché non traitées) Réglementation et étude d'impact	DORS/2010-171	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27)	L'étude d'impact de la réglementation précise que « le règlement projeté fournirait une mesure instrumentaire temporaire pour permettre aux PSN, pour lesquels une demande de licence de mise en marché a été présentée à Santé Canada mais une décision de délivrer ou de refuser une licence n'a pas été prise, d'être vendus sur le marché avec une exemption à l'interdiction de vente dans le Règlement sur les produits de santé naturels (RSPN). Le Règlement permettrait la vente légale de ces produits. »
2010	2010	NA	Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation Texte de loi actuel Texte de loi	L.C. 2010, ch.21		Cette loi prévoit des interdictions portant sur la fabrication, l'importation, la vente, la publicité, l'étiquetage et l'emballage de produits de consommation, notamment ceux qui présentent un danger pour la santé ou la sécurité humaines
2009	2009	NA	Politique sur la fabrication et la préparation en pharmacie de produits pharmaceutiques au Canada Texte de la politique	POL-0051	Remplace GUI-0030 (2001)	L'objet de cette politique est « de fournir des renseignements de base sur la préparation et la fabrication des produits pharmaceutiques au Canada » et « d'établir un cadre stratégique pour aider à distinguer, au Canada, les activités relatives à la préparation en pharmacie des médicaments des activités relatives à leur fabrication ».
2008	2008	NA	Règlement modifiant le règlement de 1994 sur les médicaments brevetés	DORS/2008-70	Loi sur les brevets (L.R.C, ch. P-4)	Ce règlement vise à améliorer « l'efficience des examens du prix des médicaments brevetés qu'effectue le Conseil d'examen du prix des

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			Réglementation et étude d'impact		Règlement de sur les médicaments brevetés (DORS/94-688)	médicaments brevetés ainsi que les délais à l'intérieur desquels ces examens pourront être faits. Il devrait également permettre CEPMB d'exercer encore mieux son mandat qui consiste à assurer que les prix des médicaments brevetés vendu au Canada ne soient pas excessifs. »
2006	2006	NA	Règlement modifiant le Règlement sur les aliments et drogues (protection des données) Réglementation et étude d'impact	DORS/2006-241	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	L'objet de cette modification est d'«accorder aux drogues nouvelles une position concurrentielle sur les marchés internationaux et une période d'exclusivité de marché garantie d'une durée de huit ans. Une période de six mois supplémentaires de protection des données est possible dans le cas des drogues ayant fait l'objet d'essais cliniques [chez les enfants] »
2005	2005	NA	Loi sur la mise en quarantaine Texte de loi actuel Texte de loi	L.C. 2005, ch. 20	Loi sur la quarantaine L.R.C (1985, ch Q-1)	Le texte prévoit le recours à certaines mesures, telles que l'application de technologies de détection, le contrôle médical et l'examen médical, pour détecter la présence d'une maladie transmissible chez le voyageur. Il prévoit également la prise de mesures pour prévenir la propagation d'une telle maladie, telles que le renvoi aux autorités sanitaires, la détention, le traitement et la désinfection
2005	2005	NA	Protocole d'entente au sujet des processus simplifiés de modification de l'annexe F du Règlement sur les aliments et les drogues et du tableau II, titre 15, partie B, du RAD Texte du protocole	Aucune	Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	Le protocole d'entente permet qu'un projet pilote rationalise le processus réglementaire pour l'ajout d'ingrédients médicamenteux, ou pour le retrait d'ingrédients médicamenteux de l'annexe F du Règlement sur les aliments et drogues. Il est prévu que le processus modifié réduira le processus réglementaire de six mois. Il n'y aura pas de changement au processus d'examen scientifique actuel préalable à la mise en marché et une consultation publique sera maintenue.
2004	2003	NA	Règlement sur les produits naturels de santé Réglementation et étude d'impact	DORS/2003-196	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27)	Ce règlement comprend «les normes à respecter pour la fabrication, l'emballage, l'étiquetage, l'entreposage, l'importation, la distribution et la vente des produits de santé naturels (PSN). Le règlement est conçu de manière à permettre aux Canadiennes et aux Canadiens d'accéder facilement à des produits de

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
2003	2003	NA	Loi réglementant certaines drogues et autres substances Texte de la loi	L.C. 1996, ch.19	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch.19)	santé naturels qui sont sécuritaires, efficaces et de grande qualité, tout en respectant la liberté de choix et la diversité philosophique et culturelle ». Exemption en vertu de l'art. 56 de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances pour rétablir le droit des podiatres de prescrire des benzodiazépines
2003	2003	NA	Règlement sur les aliments et drogues Réglementation et étude d'impact	DORS/2003-11	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27)	Le résumé de l'étude d'impact précise que « L'intérêt des consommateurs est grandissant en vue de choisir des aliments nutritifs afin de maintenir ou d'améliorer leur état de santé. Afin de prévenir les dangers pour la santé des consommateurs et leur fournir l'information requise en vue d'atteindre ce but, le Règlement sur les aliments et drogues est modifié afin d'y inclure des exigences nouvelles et des mises à jour dans trois séries de dispositions réglementaires interdépendantes : –l'étiquetage nutritionnel obligatoire pour les aliments pré-emballés; –des changements dans les critères pour les allégations relatives à la teneur en éléments nutritifs; –des conditions et critères pour les allégations relatives à la santé reliées au régime alimentaire. »
2003	2002	NA	Règlement sur les précurseurs Réglementation et étude d'impact	DORS/2002-359	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch.19)	Ce règlement permet « de remplir les obligations contractées à l'échelle internationale à l'égard de la surveillance et du contrôle des précurseurs et d'autres substances chimiques fréquemment utilisées dans la fabrication clandestine de drogues illicites » (Ex : pseudoéphédrine et éphédrine)
2002	2002	NA	Loi de 2001 sur l'Accise Texte de loi actuel Texte de loi original	L.R.C., ch. E-14	Loi sur l'accise (L.R.C (1985), ch. E-14)	La modification au texte de loi vise « la mise en place d'exigences nouvelles ou plus complètes en matière d'octroi de licences, d'agrément ou d'autorisations aux personnes exerçant des activités liées aux marchandises assujetties aux droits ».
2001	2001	NA	Règlement sur les produits chimiques et contenants de consommation	DORS/2001-269	Loi sur les produits dangereux (L.R.C (1985), ch. H-3)	L'étude d'impact précise que « cette initiative de réglementation a pour objet de mieux protéger la santé et la sécurité des Canadiens lors de l'usage

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			Réglementation et étude d'impact			prévisible de produits chimiques destinés aux consommateurs. C'est dans ce but que le Règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs (RPCCDC), qui exclut de nombreux produits et qui est en vigueur depuis 1970, sera substitué par une nouvelle version qui remplacera le système actuel fonctionnant à partir d'une liste par un système plus souple et efficace fondé sur des critères. »
2001	2000	2014	Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales Réglementation et étude d'impact	DORS/2001-227	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « le règlement donne aux patients canadiens atteints de maladies graves accès à la marijuana à des fins médicales »
2001	2001	NA	Règlement modifiant le règlement sur les aliments et drogues (1024-essais clinique) Réglementation et étude d'impact	DORS/2001-203	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27) Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	Le résumé de l'étude d'impact de la réglementation précise que « le règlement modificatif établit les exigences pour la vente et l'importation des drogues destinées aux essais cliniques sur des sujets humains. Ces nouvelles exigences sont incorporées au titre 5 du Règlement sur les aliments et drogues et s'appliquent aux essais cliniques sur des sujets humains menés tant sur les drogues nouvelles que sur les drogues existantes. Le titre 8 fait aussi l'objet de modifications corrélatives afin d'assurer le maintien du statu quo dans le cas des essais cliniques de drogues nouvelles pour usage vétérinaire réalisés sur des animaux. »
2001	2001	NA	Loi sur l'immigration et la protection des réfugiées Texte de loi actuel	L.C. 2001, ch 27	Loi sur l'immigration (L.R. 1985 ch. I-2)	Cette loi « remplace la Loi sur l'immigration par un texte plus clair et moderne grâce auquel le système canadien d'immigration et de protection des réfugiés sera en mesure de relever les nouveaux défis et de profiter des possibilités qui s'offrent »
2000	2000	NA	Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques Texte de loi actuel	L.C. 2000, ch.5	Loi sur la preuve du Canada (L.R.C (1985), ch. C-5) Loi sur les textes	Cette loi « énonce les principes qui doivent régir la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels : la responsabilité, la détermination des fins de la collecte, l'obtention d'un consentement, la limitation de la collecte, de

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			Texte de loi		réglementaires (L.R.C (1985), ch. S-22 Loi sur la révision et la codification des textes législatifs (L.R.C. (1985), ch. S-20)	l'utilisation, de la communication et de la conservation, l'exactitude, l'existence de mesures de sécurité adéquates, l'accès facile aux politiques sur la gestion des renseignements personnels, l'accès d'un individu aux renseignements qui le concernent et la possibilité de porter plainte contre le non-respect des principes par une organisation »
2000	2000	NA	Règlement sur les benzodiazépines et autres substances ciblées Texte du règlement actuel Règlementation et étude d'impact	DORS/2000-217	Loi réglementant certaines drogues et autres substances (L.C. 1996, ch. 19)	Le résumé de l'étude d'impact précise que « le présent règlement est la première d'une série de propositions visant à établir des mesures de contrôle à jour à l'égard de toutes les drogues et substances contrôlées au Canada » De plus il précise que « le présent cadre réglementaire est constitué en outre des éléments suivant : <ul style="list-style-type: none"> - Ajout d'un symbole sur l'étiquette des produits pharmaceutiques contenant une substance ciblée - Obligation pour les pharmaciens et les hôpitaux de conserver les bordereaux de réception et les registres des ordonnances à l'égard des substances ciblées - Obligation pour les pharmaciens, les praticiens et les hôpitaux de conserver des registres de destruction de substances ciblées »
2000	2000	NA	Loi sur les instituts de recherche en santé au Canada Texte de loi actuel Texte de la loi	L.C., ch. 6	Loi sur le conseil de recherches médicales (L.R 1985 ch. M-4)	Cette loi instaure l'Institut de recherche en santé au Canada (IRSC) et « abroge la loi sur le conseil de recherches médicales ». Cette loi « a pour mission d'exceller, selon les normes internationales reconnues de l'excellence scientifique, dans la création de nouvelles connaissances et leur application en vue d'améliorer la santé de la population canadienne, d'offrir de meilleurs produits et services de santé et de renforcer le système de santé au Canada ».
1999	1999	NA	Loi canadienne sur la protection de l'environnement	L.C 1999, ch.33	Loi canadienne sur la protection de	« Le texte remplace la Loi canadienne sur la protection de l'environnement. Ses dispositions

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			(1999) Texte de loi actuel Texte de loi		l'environnement L.R. 1985, ch.16	portent principalement sur la prévention de la pollution, l'établissement de nouvelles méthodes d'examen et d'évaluation des substances et la création d'obligations concernant les substances que le ministre de l'Environnement et celui de la Santé jugent effectivement ou potentiellement toxiques
1997	1997	NA	Loi sur la sureté et la réglementation nucléaire Texte de la loi Texte de loi	L.C. 1997, ch 9	Code canadien du travail (L.R.C (1985), ch. L-2)	Il est stipulé que « la loi actuelle traite à la fois de la réglementation et du développement des activités nucléaires. » Cette loi vise à « réglementer le développement, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire, ainsi que la production, la possession et l'utilisation de substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés ».
1997	1997	NA	Règlement sur les aliments et drogues Texte du règlement et étude d'impact	DORS/97-12	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27)	Le résumé de l'étude d'impact précise que « La présente modification au règlement vise à améliorer la gestion des risques associés à la fabrication, à l'emballage, à l'analyse, à l'importation et à la distribution de médicaments destinés à être vendus au Canada ». Obligation d'obtenir une licence d'établissement pour un vendre en gros cette obligation affecte les distributeurs et pas les pharmaciens.
1997	1996	NA	Loi réglementant certaines drogues et autres substances Texte de loi actuel Texte de la loi	L.C. 1996, ch. 19	Loi sur les stupéfiants (L.R.C., c. N-1)	Cette loi à pour objet « d'unifier la politique canadienne de réglementation des drogues afin de permettre au Canada de remplir les obligations internationales qui lui incombent dans le cadre de la Convention unique sur les stupéfiants et de la Convention sur les substances psychotropes ainsi que celles qui découlent de la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes. Sa mise en vigueur a pour effet d'abroger la Loi sur les stupéfiants ainsi que les parties III et IV de la Loi sur les aliments et drogues. »
1996	1996	NA	Loi sur le ministère de la santé	L.C. 1996 ch. 8	La loi sur le ministère de la	Cette loi « constitue le ministère de la santé. Le texte prévoit [...] diverse dispositions relatives aux

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			Texte de loi actuel Texte de la loi		consommation et des affaires commerciales L.R ch C-37	fonctionnaires du nouveau ministère. » Cette loi encadre notamment le rôle des pharmaciens au sein du ministère de la santé
1996	1995	NA	Règlement sur les aliments et drogues Réglementation et étude d'impact	DORS/95-411	Règlement sur les aliments et drogues (C.R.C., ch. 870)	L'analyse d'impact précise que ce texte « établit un cadre réglementaire pour les dossiers de présentation abrégés relatifs aux drogues nouvelles, En donnant une définition de « produit de référence canadien », elle représente pour les fabricants et les consommateurs une norme claire » Elle permet la reconnaissance de la bioéquivalence pour les produits évalués après le 29 avril 1996 avec inscription du produit de référence canadien sur l'avis de conformité.
1994	1994	2014	Énoncé des trois conseils – Éthique de la recherche avec des êtres humains Texte de l'énoncé	Aucune	Lignes directrices concernant la recherche sur des sujets humains Lignes directrices du Conseil de recherches médicales du Canada : recherche sur la thérapie génique somatique chez les humains	« Cet Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains (EPTC) définit les normes et les procédures réglementant la recherche avec des sujets humain »
1994	1994	NA	Règlement de 1994 sur les médicaments brevetés Réglementation et étude d'impact	DORS/94-688	Loi sur les brevets (L.R.C, ch. P-4) Règlement sur les médicaments brevetés (DORS/88-474)	Interdiction d'autoriser la vente d'une drogue qui mise sur l'homologation antérieure d'une drogue connexe avant que n'expirent tous les brevets associés à des produits découlant du médicament antérieurement homologué et à leur utilisation
Inconnu	1993	NA	Loi de 1992 modifiant la Loi sur les brevets Texte de loi actuel Texte de loi	L.R.C. 1985, ch P-4	Loi sur les brevets (L.R.C 1985 ch P-4) Loi sur l'accès à l'information (L.R.C	Création du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
					1985 ch.33 (3e suppl), art.27)	
1988	1988	1994	Règlement sur les médicaments brevetés Réglementation et étude d'impact	DORS/88-474	Loi sur les brevets (L.R.C, ch. P-4)	Le résumé de l'étude d'impact précise que « l'objet des modifications consiste à accroître la protection que confèrent les brevets aux entreprises novatrices de produits pharmaceutiques afin de les inciter à investir dans la recherche, le développement et la fabrication au Canada ainsi qu'à y établir des installations, tout en protégeant les intérêts des consommateurs par l'entremise du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés »
1988	1988	NA	Loi sur le Centre canadien de lutte contre la toxicomanie Texte de la loi actuel	L.R.C. 1985, ch. 49 (4e suppl)	Aucune	Loi constituant un centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. La mission du centre est d'accroître la sensibilisation à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies au moyen de divers programmes d'informations et d'éducatons
1988	1988	1999	Loi canadienne sur la protection de l'environnement Texte de loi actuel	L.R.C. 1985, ch. 6 (4e suppl)	Loi sur les contaminants de l'environnement (L.R.C (1985), ch. E-12)	Dans cette loi « il est déclaré que la protection de l'environnement est essentielle au bien-être de la population du Canada que la présence de substances toxiques [médicament] dans l'environnement est une question d'intérêt national »
Inconnu	1985		Loi sur les douanes Texte de loi actuel	L.R.C 1985, ch. 1 (2 ^e suppl)	Aucune	Cette loi implique les droits de douanes, notamment pour les médicaments achetés via le programme d'accès spécial de Santé Canada.
1984	1984	NA	Loi canadienne sur la santé Texte de la loi actuel	L.R.C., c. C-6	Loi sur l'assurance hospitalisation et les services diagnostiques (S.R, 1970, c. H-8) Loi sur les soins médicaux (S.R. 1970, c. M-8)	Cette loi établit les critères et conditions que doivent respecter les régimes d'assurance maladie provinciaux et les services de soins de santé prolongé pour recevoir les pleines contributions en espèces en vertu du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. Loi pivot définissant le système de santé canadien où exercent les pharmaciens d'officine et d'établissement.
Inconnu	1982		Loi sur l'accès à l'information Texte de loi actuel	L.R.C 1980-84, ch. 111	Aucune	La présente loi a pour objet d'élargir l'accès aux documents de l'administration fédérale en consacrant le principe du droit public à leur communication, les exceptions indispensables à ce droit étant précises et limitées et les décisions quant à la communication étant susceptibles de recours

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
Inconnu	1982		Loi sur la protection des renseignements personnels Texte de loi actuel	L.R.C 1983, ch. P-21	Aucune	indépendant du pouvoir exécutif. Elle permet notamment des demandes d'accès à l'information auprès de Santé Canada La présente loi a pour objet de compléter la législation canadienne en matière de protection des renseignements personnels relevant des institutions fédérales et de droit d'accès des individus au renseignement personnel qui les concernent. Implique la confidentialité pour les pharmaciens exerçant pour le gouvernement canadien ou l'armée canadienne. La présente loi vise à compléter les modalités d'accès aux documents de l'administration fédérale; elle ne vise pas à restreindre l'accès aux renseignements que les institutions fédérales mettent normalement à la disposition du grand public.
1983	1982	NA	Loi sur l'accès à l'information Texte de loi actuel	S.C 1980-83 ch 111	Loi sur la cour fédérale (S.R., c.10 (2e suppl)) Loi sur la preuve du Canada (S.R., c. E-10)	Loi précurseur de la loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.C 1985, ch, A-1)
1983	1982	NA	Loi sur la protection des renseignements personnels Texte de loi actuel	S.C 1980-83 c, 111	Loi sur la cour fédérale (S.R., c.10 (2e suppl)) Loi sur la preuve du Canada (S.R., c. E-10)	Loi précurseur de la loi sur la protection des renseignements personnels (L.R.C. 1985, ch.P-21)
1982	1980	NA	Loi constitutionnelle de 1982 Texte de loi actuel	S.C. 1982, ch 11	Loi constitutionnelle de 1867 (S.C 1867, ch. 3)	Cette loi comprend la Charte canadienne des droits et libertés et la procédure de modification de la Constitution du Canada. La loi constitutionnelle de 1867 et le Statut de Westminster y sont annexés
1978	1978	NA	Règlement sur les stupéfiants Texte du règlement	C.R.C., ch. 1041		Ce règlement définit les modalités de possession de stupéfiants, d'utilisation de nécessaires d'essai contenant des stupéfiants, les modalités entourant les licences et les distributeurs autorisés et les rôles des pharmaciens, des praticiens et des hôpitaux.

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
1976	1976	2001	Loi sur l'immigration de 1976 <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C. 1976-77, ch 52	Loi sur les sociétés auxiliaires de l'immigration (S.R 1952, c. 146) Loi sur l'immigration (S.R 1970, c. I-2) Loi sur la commission d'appel de l'immigration (S.R 1970, c. I-3)	Loi prédécesseur de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch 27)
1975	1975	1988	Loi sur les contaminants de l'environnement <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C. 1974-76, ch. 72	Aucune	Loi précurseur de la loi canadienne sur la protection de l'environnement. (L.C. 1999 ch. 33)
Inconnu	1971	NA	Loi sur les poids et mesures Texte de loi actuel	S.C. 1970-72, ch. 36	Loi concernant les poids et mesure (S.R. 1952, ch. 292)	Le ministre doit approuver conformément au règlement, tous les instruments à utiliser dans le commerce ou leurs catégories, types ou modèles. En pharmacien, le système de mesure internationale est utilisé. De plus, plusieurs équipements réglementés sont utilisés pour la pesée et la mesure de médicament.
Inconnu	1971	NA	Loi sur la statistique Texte de la loi actuel	S.C. 1970-72, ch. 15		Loi qui permet la collection de donné sur le secteur de la santé et les professionnels de la santé en collaboration avec l'Institut canadien d'information sur la santé.
Inconnu	1970	NA	Loi sur les produits dangereux Texte de loi actuel	S.C. 1969-70, ch 42	Aucune	Loi interdisant la vente et l'importation de produits dangereux destinés à être utilisés, manutentionnés ou stockés dans les lieux de travail. Cette loi réglemente l'étiquetage des produits dangereux, dont certains sont utilisés en pharmacie.
Inconnu	1967	1996	La loi sur le ministère de la consommation et des affaires commerciales <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C. 1966- 67, ch. 16	Aucune	Cette loi « constitue le ministère de la santé. Le texte prévoit [...] diverse dispositions relatives aux fonctionnaires du nouveau ministère. »
1966	1966	1984	Loi sur les soins médicaux <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C. 1966-67, ch. 64	Aucune	Cette loi fédérale et celle adoptée en 1957 n'empêchent pas les provinces d'exiger une

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			<i>ligne)</i>			participation financière des patients; cependant, comme les contributions fédérales sont proportionnelles aux dépenses publiques provinciales, les gouvernements des provinces n'ont pas avantage à imposer des frais directs aux patients.
1966	1966	NA	Code canadien du travail (sécurité) Texte de loi actuel	S.C. 1966-67, ch. 62	Aucune	Cette loi encadre la sécurité des travailleurs fédéraux.
1965	1965	NA	Code canadien du travail (Standards) Texte de loi actuel	S.C. 1964-65, ch. 38	Aucune	Celle loi encadre les heures de travail, le salaire minimum, les vacances annuelles et les jours fériés chez les travailleur fédéraux. Elle s'applique au pharmacien œuvrant au sein d'organisme fédéraux.
Inconnu	1961	NA	Code criminel Texte de loi actuel	S.C 1961, ch. 53	Code criminel (S.R.C 1952, ch.206)	Loi définissant le droit criminel. S'applique à la négligence criminelle, au suicide (aider ou encourager), à l'utilisation de substance illicite, au faux, à l'usage de faux, au trafic, notamment pour les ordonnances de médicaments.
1961	1961	1997	Loi sur les stupéfiants <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	L.R.C., c. N-1	Loi sur l'opium et les drogues narcotiques (S.R 1952, ch.201)	Cette loi définit les modalités entourant la possession et l'obtention de stupéfiants, ainsi que les modalités du contrôle et les infractions et peines possibles.
Inconnu	1960	NA	Loi sur les aliments du bétail Texte de loi actuel	S.C. 1960, ch. 14	Loi régissant et réglementant la vente des aliments du bétail S.R.C 1952, ch. 113	Cette loi interdit la fabrication, la vente ou l'importation au Canada d'aliments qui peuvent affecter négativement la santé animale et humaine. Inclus les aliments médicamenteux et additifs.
Inconnu	1960	NA	Déclaration canadienne des droits Texte de loi actuel	S.C. 1960, ch. 44	Aucune	Cette loi encadre les droits et liberté des Canadiens, notamment des patients et des professionnels. Ainsi elle explicite « les droits de l'homme et les libertés fondamentales qui en découlent, dans un Déclaration de droit [...] qui assure à sa population la protection de ces droits et de ces libertés.
1957	1957	1984 ¹	Loi sur l'assurance hospitalisation et les services diagnostiques <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C. 1957, ch. 28	Aucune	Le gouvernement fédéral offre aux provinces d'assumer environ la moitié du financement de l'ensemble des services de santé assurés. En contrepartie, en acceptant les contributions fédérales, les provinces s'engagent à garantir, dans le cadre de leur régime d'assurance-santé public,

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
Inconnu	1953	NA	Loi sur les marques de commerce Texte de loi actuel	S.C. 1952-53, ch. 49	Aucune	les services hospitaliers et médicaux et à respecter certaines exigences, comme l'universalité. Les médicaments possèdent des marques de commerces.
Inconnu	1951	NA	Loi sur la gestion des finances publiques Texte de loi actuel	S.C. 1951, ch. 12	Aucune	Loi relative à la gestion des finances publiques, à la création et à la tenue des comptes du Canada et au contrôle des sociétés d'État. Loi qui régit le paiement des frais de médicaments pour les employés fédéraux. Renommée loi sur les finances publiques
Inconnu	1947	NA	Loi sur la taxe d'accise Texte de loi actuel	S.C. 1947, ch.60	Aucune	Cette loi précise notamment les modalités de la taxe d'accise pour les établissements de santé
Inconnu	1946	1997 ¹	Loi sur le contrôle de l'énergie atomique <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.R 1946 ch.37	Aucune	Loi précurseur de la loi sur le contrôle de l'énergie atomique (L.R.C. 1985, ch. A-16)
Inconnu	(1942)	NA	Règlement sur les aliments et drogues Texte du règlement	C.R.C., ch. 870	Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27)	Ce règlement découle de la Loi sur les aliments et drogues (L.R., ch. F-27). En ce qui concerne les drogues (section C), on y retrouve notamment le processus d'homologation des drogues, les bonnes pratiques de fabrication, la liste de produits considérés comme médicaments, les modalités entourant l'utilisation de drogues destinés aux essais cliniques sur des sujets humains et les normes canadiennes des drogues.
Inconnu	1938	NA	Loi sur la radiocommunication Texte de loi actuel	S.C. 1938, ch.50	Loi sur la télégraphie (S.C. 1927, ch. 194)	Les règlements établis en vertu de cette Loi et administrés par le Ministre du patrimoine canadiens exigent que le texte du message publicitaire ou son attestation ait été approuvé par le Ministre de la santé pour indiquer que le message publicitaire ou une attestation qui est en conformité avec le texte proposé respecterait les clauses applicables de la LAD, de la loi sur les substances et drogues contrôlées et les règlements qui s'y rattachent.
Inconnu	1935	NA	Loi sur les brevets Texte de loi actuel	S.C. 1935, ch. 32	Loi sur les brevets (S.R.C 1927, ch 150)	Cette loi décrit l'organisation et les missions du bureau des brevets, les règles et règlements applicables, les usages de brevets par le

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
						gouvernement ainsi que ceux appartenant au gouvernement, l'usage de brevets à des fins humanitaires internationales en vue de remédier aux problèmes de santé publique, les modalités de demandes de brevets, ainsi que de l'examen de ces demandes, de l'octroi et de la durée de ces brevets. Également, une partie est consacrée à la contrefaçon. Enfin un chapitre spécifique aux médicaments brevetés traite notamment de la politique des prix et proroge le conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.
1934	1934	NA	Loi sur l'accise Texte de loi actuel	S.C. 1934, ch. 52	Loi sur l'accise (S.R.C 1927, ch. 60)	Gestion de l'approvisionnement et de la distribution d'alcool, particulièrement en établissement de santé
Inconnu	1923	NA	Loi sur la concurrence Texte de loi actuel	S.C. 1923, ch.9	S.R.C. 1906, ch. 69	Le Ministre de la santé peut faire paraître dans la Gazette du Canada un avis selon lequel une préparation pharmaceutique est sensiblement différente d'un produit existant vendu sous une marque de commerce, si cette différence est susceptible de poser un danger pour la santé. De plus les médicaments possèdent des marques de commerce
Inconnu	1921	1934 ¹	Loi sur l'accise <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C. 1921 ch.26	Loi sur le revenu de l'intérieur R.S.C 1906, ch. 51	Loi précurseur à la loi sur l'accise (L.R.C 1985, ch. E-14)
1920	1920	NA	Loi sur les aliments et drogues <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	L.R.C., ch. F-27	Aucune	Cette loi fondamentale est la loi réglementant les aliments et les drogues au Canada.
Inconnu	1919	1923	Loi des coalitions et des prix raisonnables <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C 1919 ch 45	Aucune	Loi précurseur à la loi sur la concurrence (L.R.C 1985, ch C-34)
Inconnu	1915	1947 ¹	Loi sur la taxe d'accise <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C 1915, ch.8	Aucune	Loi précurseur à la loi sur la taxe d'accise (L.R.C. 1985, ch. E-15)
1909	1909	1927 ¹	Loi concernant les produits de commerces destinés à	S.C 1909, ch.15	Aucune	Loi précurseur à la loi relative aux aliments s du bétail (L.R.C 1985, ch. F9)

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			l'alimentation des animaux (<i>Texte non disponible en ligne</i>)			
1909	1906	1927 ¹	Loi sur la quarantaine (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.R.C 1906, ch. 74	Aucune	Loi précurseur à la loi sur la mise en quarantaine (L.C. 2005, ch. 20)
1908	1908	1923 ¹	Loi prohibant l'importation, la fabrication, et la vente de l'opium à toute fin autre que celle de la médecine (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.C 1908, ch 50	Aucune	Loi précurseur à la loi sur les stupéfiants. (L.R.C 1985, ch.N-1)
Inconnu	1908	1977	Loi sur les préparations pharmaceutiques et les médicaments brevetés (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.C. 1908, ch 56	Aucune	Cette loi rend obligatoire la présence d'un numéro de brevet sur les médicaments. De plus, elle oblige tous les fabricants et importateurs à se procurer chaque année un certificat d'inscription auprès du ministre du Revenu de l'intérieur et de soumettre la liste des médicaments qu'ils comptent mettre en marché au Canada.
Inconnu	1884	1920 ¹	Loi sur la falsification des substances alimentaires (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.C 1884, ch. 34	Aucune	Les dispositions relatives aux médicaments sont insérées dans la loi sur la falsification qui deviendra plus tard la Loi sur les aliments et drogues.
Inconnu	1879	1923 ¹	Loi relative aux marques de commerce et au dessin de fabrique (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.C 1879, ch22	Aucune	Loi précurseur à la loi sur la concurrence (L.R.C 1985, ch C-34)
1879	1879	1971 ¹	Loi sur les poids et mesure (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.C 1879, ch.16	Aucune	Loi précurseur à loi sur les poids et mesures (L.R.C. 1985, ch. W-6)
1877	1876	1985 ¹	Loi concernant les douanes (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.C 1877, ch.10	Aucune	Loi précurseur à la loi sur les douanes (L.R.C 1985, ch. 1 (2 ^e suppl))
1875	1874		Loi sur le revenu de l'intérieur de 1875 (<i>Texte non disponible en ligne</i>)	S.C 1874. ch 6	Aucune	Loi précurseur de la loi sur les aliments et drogue (L.R.C. 1985, ch F-27)
Inconnu	1872	1935 ¹	Loi sur les brevets	S.C 1872, ch	Aucune	Loi précurseur à loi sur les brevets (L.R.C. 1985,

Entrée en vigueur	Adoption	Abrogation	Titres Cheminement	Références	Principales lois/règlements modifiées	Extraits de la note explicative et du contenu du projet de loi/règlement pertinents à l'exercice de la pharmacie
			<i>(Texte non disponible en ligne)</i>	XXVI (26)		ch. P-4)
Inconnu	1868	1961 ¹	Code criminel <i>(Texte non disponible en ligne)</i>	S.C 1868, ch. LXXV (75)	Aucune	Loi précurseur au Code criminel (L.R.C. 1985, ch. C-46)
1867	1867	1982	Loi constitutionnelle de 1867 Texte de loi	S.C 1867, ch. 3	Aucune	L'Acte de l'Amérique du Nord britannique établit la nouvelle Constitution du Canada dans un régime confédératif avec maintien du statut colonial. L'acte détermine la séparation des pouvoirs entre les juridictions fédérale et provinciales. Modelé sur la Constitution de l'Angleterre (constitution coutumière i.e. dont la constitution n'est pas écrite comme telle), le Canada comprend le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse (1867), le Manitoba (1870), la Colombie-Britannique (1871), l'Île du Prince-Édouard (1873), la Saskatchewan et l'Alberta (1905) et Terre-Neuve (1949).

¹ Les textes de loi ont pu être abrogés à plusieurs reprises avant cette date. La date d'abrogation fait référence au texte le plus récent non abrogé.

Un chiffre entre parenthèse signifie que l'année de création reste inconnue mais que le texte législatif le plus ancien retrouvé remonte à cette date

NA : Non-abrogé